

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 05 décembre 2023

Membres en exercice :

8

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation: 29/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Marie-Claire ROQUES

Représentés: Nathalie LE COHU par Marie-Claire ROQUES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre BLÉTARD

Objet: CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CICERON - DE_2023_048

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISSION DE SECRETARIAT ET DE CONSEIL POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DU SECRETARIAT GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS DE LA COMMUNE DE JAIGNES AVEC LA SOCIETE CICERON.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis de nombreux mois, la commune de Jaignes, malgré de nombreuses campagnes de recrutement, se trouve privée d'un agent administratif au sein du secrétariat de mairie.

Aussi, afin de pallier à cette situation, il est proposé à l'assemblée de signer un contrat de mission d'assistance et de conseil pour tenir le secrétariat de la commune de Jaignes avec la société CICERON. Cette mission se déroulera à raison de 14 heures par semaine pour gérer toute question ayant trait au fonctionnement de la collectivité.

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET un AVIS FAVORABLE** à la signature d'un contrat de mission de secrétariat et de conseil pour l'organisation et la tenue du secrétariat gestion des ressources et moyens de la commune de Jaignes avec la société CICERON,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour exécuter cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BLÉTARD



Le Maire

Achille HOURDÉ



Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/12/2023

077-217702356-20231205-DE 2023 048-DE